



ÉDITO

Centre d'échanges de Lyon-Perrache © Daniel Vallat.

Sommaire

Édito p.1
 Que peut l'article 11 pour la qualité architecturale? p.2
 Intégration au site p.2
 Permis de construire : la précision des informations ... p.3
 L'avenir du cours de Verdun Lyon 2^e p.4
 Six sites lyonnais en débat ... p.4
 Transmitting Architecture p.5
 Alerte sur la crise du logement p.6
 René Gagès, homme et architecte moderne p.7
 Voyage d'étude à Assy p.8
 La Duchère, quel héritage architectural et urbain ? p.8
 La maison contemporaine p.8
 À consulter p.8

Centre d'échanges de Lyon-Perrache,
 cours de Verdun, 69002 Lyon
 maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Lyon
 architectes : Atelier René Gagès avec G. Vanderaa et J. Rey,
 début de construction : 1972
 fin de construction : 1976
 ingénieurs : J. Prouvé, L. Fruitet, L. Pétrouff
 lustre : J. Vincent
 jardins suspendus : A. & B. Vuernesson

Le Centre d'échanges de Perrache en héritage

Bâtiment d'une extraordinaire complexité: 100 000 m² de surface développée reposant sur quatre gros piliers, il n'a pas été fait pour la seule contemplation mais pour être parcouru et utilisé. À moins que sous le lustre gigantesque de neuf mètres de hauteur et sept de large qui en occupe le vide central, l'idée viennoise de s'attarder un instant sur une architecture qui déchaîne toujours les passions lyonnaises, un encombrant problème posé aux liaisons entre la Presqu'île historique et la Confluence innovante de Lyon. «Le cours de Verdun ne pouvait conserver un charme déjà quelque peu entamé en devenant une autoroute...»¹. Le Centre d'échanges de Perrache, (gare routière, centre commercial, parc de stationnement, jardin public), qui a résulté de l'enjambement de l'autoroute A6-A7 saura-t-il, lui, conserver son esthétique moderne liée à un fonctionnalisme qui répond quotidiennement aux besoins du trafic et des transports qui s'y croisent? Le béton vieux rose a laissé place à une blancheur laiteuse, un édifice plus light,

comme allégé de son poids de poutres, planchers, poteaux, mais qui laisse entière la question de l'évolution de cette imposante machine à circuler dont on ne peut se passer mais qu'on aimerait voir évoluer. C'est à ce désir périlleux que les étudiants de Master du département Héritage architectural tentent de répondre depuis le début d'année. Ils présenteront sur place le résultat de leurs travaux lors d'un jury-débat qui se tiendra le 20 juin 2008. Cette programmation arrive au moment où René Gagès nous a quittés et nous pensons qu'il aurait aimé se mêler à ces jeunes étudiants et les guider peut-être dans leur choix de «restauration» pour ce bâtiment auquel il était attaché. Nous aussi, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons laisser s'installer les propos désobligeants parfois insolents, voire faux, qui pèsent lourdement sur ce patrimoine moderne sans qu'on n'en comprenne le sens ni la réalité constructive, sans qu'on ne prenne la peine de le considérer

comme une œuvre à part entière. L'architecture moderne n'est pas chose facile à défendre, ni pour les collectivités qui redoutent l'avis des habitants attachés aux traditions, ni pour les professionnels qui parfois doivent museler leur talent créateur. L'architecture est un art, mais elle n'est pas qu'un art. On s'en apercevra en lisant cette lettre qui consacre aussi ses lignes à la contrainte, l'article 11 des PLU, l'insertion dans le site, les documents à produire quand on dépose un permis de construire... L'architecture est aussi l'art d'assimiler toutes ces obligations. Et parfois elle échoue; ne reste alors qu'un bâtiment médiocre qui en général fait consensus sur le silence qu'il exprime en satisfaisant le plus grand nombre. Parfois elle devient génie, génie du lieu et invention, mais alors elle fait rarement l'unanimité. À nous de savoir ce que l'on veut transmettre en héritage.

Catherine Grandin-Maurin,
 directrice.

¹ Guide Rhône-Alpes de l'architecture du XX^e siècle (1914-2003), Bernard Marrey, Coédition Picard, Union régionale des CAUE Rhône-Alpes 2004.

Que peut l'article 11 pour la qualité architecturale ?

L'article 11, qui appréhende l'aspect extérieur des constructions, constitue-t-il un outil de lecture de l'architecture et du projet qui répond aux enjeux de qualité urbaine et paysagère ? Son analyse critique sur une douzaine de communes du sud du département du Rhône, marquées par des contextes à la fois ruraux et urbains, a permis d'en pointer les points positifs et négatifs.



Exemple réussi d'intégration dans le site d'une maison individuelle (Voralberg, Autriche) © P.Y. Rustant.

Les grandes notions développées : l'intégration dans le site, l'adaptation au terrain naturel, l'implantation du bâti, l'aspect général des bâtiments, les types de toitures, la composition des façades, n'offrent que peu de clefs pour une appréciation cohérente des constructions. Au-delà de principes de base tels que l'interdiction de se référer à un type régional étranger au secteur, la question d'intégration renvoie principalement à la notion « d'harmonie paysagère ». Thématique ambiguë et délicate dans l'environnement contemporain, elle se révèle difficile à cerner dans un cadre réglementaire. De ce fait, l'aspect général des bâtiments s'appuie sur le modèle traditionnel et réduit le champ des possibles. Au fil des rédactions, une dualité

s'installe entre généralités et précisions coercitives par l'usage de notions floues : « constructions de conception traditionnelle », « technologie harmonique », « conception d'ensemble harmonieuse », ou réductrices : rapports de proportions pour les ouvertures, usage de la toiture en terrasse juste toléré... Si le règlement privilégie les préconisations relatives à l'architecture régionale ou traditionnelle, c'est au détriment de l'architecture contemporaine - parfois associée (sans raison explicite) à la notion de bioclimatique - qu'il aborde en terme d'exception. Les mentions concernant l'architecture contemporaine, loin de s'appuyer sur un patrimoine moderne déjà centenaire, la définissent de manière singulière (« mise en œuvre originale des matériaux, formes et volumes différents de ceux définis par la rectitude ») et ne permettent pas d'élargir le débat dans un environnement contemporain en évolution constante.

Pierre-Yves Rustant, architecte conseiller.



Exemple d'une insertion sans qualité d'une maison individuelle surplombant la vallée du Rhône © P.Y. Rustant.

Intégration au site

Je n'aime pas la formule trop souvent employée pour justifier un refus : « non intégration au site ». S'intégrer, c'est se fondre, perdre son identité, à la limite disparaître...

Obliger une construction à s'intégrer, à s'effacer, est légitime lorsque le site est fragile ou exceptionnellement prestigieux. Mais le plus souvent il s'agit plutôt de travailler « avec » le site, d'en faire un des éléments d'un projet qui va nécessairement modifier l'existant et le transformer. Ce qu'il faut, c'est rendre cette transformation positive, en établissant entre le projet et son environnement un dialogue dont le contenu puisse être perçu et compris par le spectateur. Regardez ces photos de la montagne du Yémen. Qui peut dire qu'elle n'a pas été transformée de fond en comble pour lutter contre l'érosion, retenir les eaux et rendre cultivables ces pentes caillouteuses ? Et pourtant, quel accord avec le paysage ! La verticalité de l'architecture des « maisons-tours » groupées pour se défendre dans un village fortifié, fait contraste avec les pentes du Djebel. Leur décoration pleine de fantaisie veut attirer l'œil pour signaler la richesse de chaque famille, mais en même temps le matériau qui s'est imposé à tous est bien celui de la montagne proche. Contraste, recherche de singularité et homogénéité dialoguent ici avec élégance en toute harmonie. Quelle leçon !

Pierre Lajus, architecte DPLG.



Cultures en terrasse dans le Djebel Haraz, Yémen et maisons-tours à Sanaa, Yémen © P. Lajus.



Fleurieux-sur-l'Arbresle © C. Le Dain, CAUE du Rhône.

Permis de construire : la précision des informations

La qualité d'un projet, sans recours à un professionnel, ne saurait se réduire à la seule application des règles d'urbanisme; elles en sont une condition nécessaire mais c'est l'alchimie complexe de la culture personnelle et d'un site, de l'innovation et du partenariat que l'on crée qui fait la réussite d'un projet. Les formalités d'urbanisme sont un échange d'informations entre particulier et collectivité dont la bonne qualité augure celle du futur projet.

Depuis le 1^{er} octobre 2007, il existe trois permis (construire, aménager, démolir) et une déclaration préalable. Ce louable objectif de « simplification » sert quelles qualités? Qualité urbaine, environnementale, architecturale, plus que jamais associées, forment un ensemble qu'on demande aux particuliers constructeurs

Les informations à communiquer pour un projet par le particulier/pétitionnaire

Les documents de base à joindre à une demande de PC (pour tous les dossiers)	Observations / recommandations
PC 1: un plan de situation du terrain	un repérage fin du terrain est indispensable, avec l'indication de la direction du nord; peuvent convenir: <ul style="list-style-type: none"> - pour un projet en zone rurale une échelle de 1/25000^e - pour un projet situé en ville une échelle du 1/2000^e ou 1/5000^e
PC 2: un plan de masse des constructions à édifier ou modifier	présentation du projet dans sa totalité en trois dimensions (respect des règles d'implantation et de hauteur), l'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique; faire apparaître les bâtiments existants et à construire, la végétation existante et à planter, l'angle de prise de vues des photos
PC 3: un plan en coupe du terrain et de la construction	profil du terrain avant et après les travaux, implantation des constructions par rapport au profil, indication du volume extérieur des constructions
PC 4: une notice décrivant le terrain et présentant le projet	1 / état initial du terrain et de ses abords 2 / présentation du projet: <ul style="list-style-type: none"> • aménagement prévu pour le terrain • implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles • constructions, clôtures, aménagements en limite de terrain • matériaux et couleurs des constructions • traitement des espaces libres (les plantations) • organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions, aux aires de stationnement
PC 5: un plan des façades et des toitures	aspect extérieur de la construction, composition des façades, répartition des matériaux et leurs aspects, éléments de décors
PC 6: un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, généralement représenté par un photomontage ou une perspective ou une axonométrie réalisée par un professionnel
PC 7: une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	aspect du terrain d'implantation et des terrains avoisinants <ul style="list-style-type: none"> - en zone urbaine: façades des constructions - en zone rurale: paysage environnant
PC 8: une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	

de maîtriser. L'accent mis sur la « facilitation » des procédures et des délais cherche le vain écho d'une pédagogie du projet auprès du particulier - consommateur, qui construit pour lui-même, sans recourir à un professionnel. Lui parle-t-on du projet, des exigences pour l'élaborer, le présenter dans des pièces convaincantes?

Connaître et faire connaître la qualité des lieux et le sens du projet à travers des pièces pertinentes de permis reste un enjeu important. À l'interface des particuliers et des instructeurs, le CAUE dans sa mission d'accompagnement architectural est amené à régulièrement le rappeler.

Christian Le Dain, directeur d'études.

L'avenir du cours de Verdun - Lyon 2^e

L'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et le CAUE du Rhône vous donnent rendez-vous pour un nouveau « jury-débat » le vendredi 20 juin prochain.



Extrait du projet pour un Centre de la culture et de la ville européenne
© L. Bouvier, F. Drosson, A. Thimon, ENSAL 2008.

Après une interruption liée à la réorganisation de l'enseignement de l'architecture (réforme Licence-Master-Doctorat), ce dispositif de présentation des travaux d'étudiants de 5^e année retrouve place au sein d'un partenariat ENSAL/CAUE du Rhône. Il établit une large plateforme de discussion autour des projets à laquelle sont invités élus, professionnels de l'aménagement, associations de riverains et habitants... L'accrochage des « rendus » se poursuivra jusqu'au 26 juin.

Cette année, le département Héritage architectural¹ propose des hypothèses de transformation du cours de Verdun, associé à l'emblématique Centre d'échanges (R. Gagès, avec J. Rey et G. Vanderkaa, arch. ; 1971) et à la gare de Perrache (A. Cendrier, arch. ; 1857). Fortement ancré dans la mémoire lyonnaise et perçu comme

une séparation, le site est aussi largement conditionné par l'évolution des infrastructures routières qui le traversent et par la mutation du Confluent. Démolition, restauration, hybridation ? Comme le préfigurent les premières esquisses, cet ensemble complexe et riche en dynamiques urbaines et territoriales constitue un excellent terrain d'expérimentation pour des programmes et des stratégies de projet innovantes.

Jacques Sordoillet, chargé de formation.

¹Équipe pédagogique : O. Lamontre-Berk, C. Marcot, B. Sagnier, F. Tran

Six sites lyonnais en débat

Poursuivre la rencontre entre étudiants, professionnels, chercheurs, élus, associations autour des projets stratégiques de la ville historique et garder une mémoire.

A l'occasion du prochain « jury-débat » consacré au cours de Verdun, l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et le Centre d'études sur les réseaux, les transports l'urbanisme et les constructions publiques publient un ouvrage restituant les travaux du département Héritage architectural sous la houlette de Christian Marcot, architecte, et leur mise en débat organisée par le CAUE.

Les étudiants de cet atelier ont pu ainsi exposer leurs projets en présence d'acteurs de la ville, du patrimoine, et du grand public. C'est précisément l'intérêt du public pour ces rencontres qui a suscité cette édition ; chaque année, de nombreux participants soulignent l'intérêt documentaire des analyses établies par les étudiants sur leur quartier et regrettaient l'absence d'une mémoire de ces projets.

L'ouvrage rend compte de cette expérience pédagogique originale menée de 1999 à 2005, et de la mise en débat de l'Amphithéâtre des Trois-Gaules et de l'École nationale des Beaux-Arts (1^e), de la Place du Petit-Change, du palais Saint-Jean, de la maison du Chamarier et du jardin archéologique Desargues, de l'Hôpital de l'Antiquaille (5^e), et de la Cité T. Garnier (8^e).



Jury-débat 2003-le Palais Saint-Jean © CAUE du Rhône.

Sur le fond, ces travaux présentent également un grand intérêt : le lecteur découvrira une approche de l'acte de conception architecturale en lien étroit avec le « déjà-là » du patrimoine : comment transmettre l'héritage du passé aux générations futures ?

Jacques Sordoillet, chargé de formation.

Architecture contemporaine en site historique, Christian Marcot - éditions CERTU - juin 2008 - 22x24 cm - 150 p.

Transmitting Architecture Centro Multifunzionale Lingotto, Turin, 29 juin - 3 juillet 2008



« Transmettre l'architecture » est le thème du prochain congrès de l'Union Internationale des Architectes qui accueillera plus de 10000 professionnels et auquel l'Union régionale des CAUE Rhône-Alpes participera avec :

- Un stand autour de la maison Prouvé présentée dans le Palais des Congrès aux côtés de la Fédération Nationale des CAUE, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture, et le Conseil régional Rhône-Alpes.
- Une conférence débat le mardi 1^{er} juillet 2008 de 14h à 18h sur le

thème Archi-citoyens sous la présidence d'Umberto Eco, sémiologue associant des spécialistes français et étrangers.

- Un ouvrage « Transmettre l'architecture: formes et expériences de médiations » comprenant des contributions théoriques internationales, 50 expériences de médiations des CAUE, des communications des CAUE et Écoles nationales supérieures d'architecture.

Cet événement est à rapprocher de la volonté de la Région Piémont de créer un CAUE dans chacune de ses provinces qui seraient jumelées avec les CAUE de Rhône-Alpes. Une délégation piémontaise se rendra à Lyon en mai 2008 pour étudier la faisabilité de ce projet qui pourrait être annoncé dans le cadre du congrès.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

Alerte sur la crise du logement

Le Conseil de développement du Grand Lyon¹ a présenté en séance plénière les réflexions de son groupe de travail « Vivre ensemble » qui reflètent les inquiétudes largement partagées de la société civile sur la gravité de la crise du logement sous-estimée, notamment dans sa dimension sociale. Il souhaite alerter les pouvoirs publics et leurs partenaires sur « les » chantiers à entreprendre.

Le diagnostic est partagé. Plus de doute sur les effets de la crise qui touche un nombre croissant de « populations » et le développement de nouvelles formes d'habitat précaire loin de la mixité sociale souhaitée. Comment en est-on arrivé là ? Des insuffisances de prospective à moyen et long terme certes, mais aussi une crise économique qui touche les parcours professionnels, des nouveaux besoins de mobilité résidentielle, des mutations de modes de vie avec une croissance du nombre de ménages plus forte que celle de la population en raison de la diminution de leur taille, du vieillissement, de l'évolution de la composition des familles... Les impacts mal anticipés de l'emballement du marché immobilier, le manque de dialogue entre acteurs autour des données prospectives malgré la présence d'observatoires, qualifient cette crise de complexe, voire paradoxale. Toute la chaîne du logement est concernée mais il faut distinguer le logement « classique » de l'« hébergement » d'urgence ou temporaire qui se recouvre dans l'offre insuffisante de logement très social, saturée, qui rebondit sur les autres offres. Etre confronté à la recherche d'un logement abordable oblige à s'éloigner en lointaine périphérie où le locatif est moindre. Les clivages sociaux et territoriaux se creusent dans l'agglomération. Les associations font part de situations extrêmement dures et urgentes en particulier pour les jeunes, les femmes seules avec enfants... Les actions engagées dans l'agglomération lyonnaise ont été plus importantes que dans la plupart des villes mais les responsabilités sont trop dispersées entre État et collectivités. D'où l'urgence de se doter d'un programme d'actions à court et long terme,

d'outils fonciers et de gouvernance des politiques de l'habitat qui accroissent sensiblement, dans les 10 ans à venir, la production de logements neufs, sociaux, le soutien au rôle social du parc privé, une réelle mobilisation des opérateurs publics et privés, enfin une coordination réelle des politiques publiques entre densité, mixité sociale, déplacements, transports et accompagnement social.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

¹ La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 25 juin 1999 définit cette instance comme un organe consultatif placé auprès du conseil de communauté, consulté pour avis sur le projet d'agglomération et éventuellement sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et le développement de celle-ci. Le président actuel est Jean Frébault, le CAUE du Rhône siège au bureau.



Visite d'habitants à Villeurbanne © CAUE du Rhône.

René Gagès homme et architecte moderne ...



René Gagès commentant l'ensemble résidentiel de Montessuy © Christine Chaudagne

Il avait eu envers le CAUE un regard à la fois encourageant, bienveillant, y trouvant sans doute un écho, peut-être insuffisant, pour la pédagogie et un débat autour de l'architecture.

Aussi à côté de l'hommage que l'on peut rendre à l'architecte après sa disparition récente, pouvons-nous rappeler quelques dates qui ont jalonné nos rencontres à travers ces confrontations auxquelles il se livrait avec enthousiasme et grande modestie.

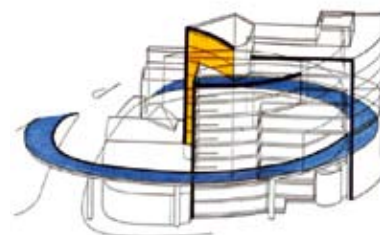
Berlin : voyage d'étude de « Pignon sur rue » revue critique d'architecture animée par un groupe de passionnés, accompagné par René Gagès. Sans relâche, nous arpentons la Philharmonie de Hans Sharoum, les cités innovantes sociales d'avant-guerre, les opérations de Bruno Taut, mais aussi plus récentes de Krier, les cœurs d'îlots, comme un couronnement de ce que la crise du logement a pu être à grande échelle, le Märkische Viertel au nord de Berlin; nous passons à l'Est et garderons pour nous ces images d'une Europe

encore divisée, et d'un urbanisme si bouleversant.

1982 : René Gagès accepte aux côtés de ses nombreux confrères de participer à l'exposition des projets pour la nouvelle cité judiciaire à Lyon, qu'organise le CAUE entre les deux tours; il figure parmi les lauréats du second tour. Le résultat final verra son projet second après celui d'Yves Lion et devant celui de Gilles Perraudin. Un grand moment d'agitation des esprits autour de ces projets...

Printemps 1988 : il y a tout juste 20 ans, le mur de Berlin n'est pas encore tombé. L'exposition « Lyon - Europe 100 ans d'architecture moderne », pose les jalons d'une architecture régionale résolument européenne; René Gagès en est le commissaire et entend placer Lyon dans le débat architectural international avec des réalisations marquantes. À l'Espace Lyonnais d'Art Contemporain, l'exposition et le catalogue qui l'accompagne retracent la naissance et le développement de la modernité à travers six grandes villes européennes: Barcelone, Birmingham, Francfort, Lyon, Milan, Zurich représentées par une quarantaine de réalisations chacune. C'est là un plaidoyer de René Gagès pour l'Europe des régions « la dynamique européenne est en marche et ne devrait dans l'avenir que se développer et s'amplifier. L'éclectisme de la production architecturale actuelle qui contraste avec l'unanimité du mouvement moderne traduit l'ébranlement de bien des certitudes. La richesse des recherches et des réalisations qui voient le jour en est la conséquence la plus positive »¹.

An 2000 : la série de parcours que nous organisons pour les journées européennes du patrimoine sur le thème « La modernité des années 30 aux années 70 » reconnaîtra les pionniers et les ambassadeurs de cette période: René Gagès



Ensemble urbain « KITCHENER-QUARANTAINE »
Atelier Gagès-Architectes © document René Gagès.

est là, fidèle à ce rendez vous. Il nous conduira à travers l'ensemble résidentiel de Montessuy, 1550 logements qu'il a construits entre 1961 et 1965. Un débat sera organisé au Centre d'échanges de Lyon et un autre au CAUE autour de la question qui continue à hanter les murs des écoles d'architecture « Le Corbusier: un modèle revendiqué ou contesté ? » La modernité: utopies, tabous, héritages? Telles étaient alors nos interrogations avec un architecte profondément européen, au-dessus des querelles locales (c'est ainsi que les jeunes le percevaient) qui éclairait notre vision sur les partis pris indispensables à défendre dans tout acte construit et avec l'homme que nous avons eu la chance de rencontrer.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

¹ Revue Pignon sur rue n° 69, juin 1987.



Ensemble résidentiel de Montessuy
© Christine Chaudagne

La presse nationale et locale réduit le portrait de René Gagès à « l'architecte du bâtiment le plus détesté des lyonnais » laissant entendre que ce jugement est unanimement partagé par une population qui traverse jour et nuit le plus remarquable des pôles que l'on ait construits dans les années 70 pour résoudre la question impossible du passage obligé d'une autoroute en centre ville ancien, croisant un nœud ferroviaire des plus complexes, un maillage de transports en commun (cars, bus, tram, métro, taxis) qui diffusent dans l'agglomération entière. Le Centre d'Echanges de Perrache et l'immeuble Kitchener qui lui fait face, dans le Vieux Lyon, sont deux réalisations modernes majeures de René Gagès qui répondent à des fonctions urbaines que Lyon peut assumer sans honte.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.



Vue aérienne de l'ensemble résidentiel de Montessuy
© document René Gagès.

... confronté au logement social :

Le Märkische Viertel

Sous la direction d'une équipe allemande et internationale d'architectes, dont fait partie René Gagès, commence en 1963, le chantier d'un quartier reconnu comme exemplaire malgré la controverse qu'il a suscitée dès son démarrage.

Le parti architectural urbain sera de structurer le paysage par une architecture forte définissant une ville satellite de 16000 logements pour une population de 40000 habitants. René Gagès a pris part aux côtés d'Oswald M. Ungers, Chen Kuen Lee, Ernst Gisel à l'édification de cette cité qui provoqua de vives controverses par son échelle, son gigantisme de citadelle de béton, inhabituels en Europe de l'Ouest. René Gagès y édifie «la maison d'habitation la plus grande d'Europe» (646m de longueur) dans le quartier de la Libération qui fut inévitablement stigmatisé au regard des problèmes sociaux que ces quartiers ont partagés avec beaucoup d'autres pays européens.

Alors qu'en France se met en place Banlieue 89, le Märkische Viertel fête son 25^e anniversaire autour d'une vie associative riche en activités culturelles, sportives, sociales et d'un Symposium sur l'avenir de l'expertise des Grandes agglomérations, très fortement médiatisé. Grand centre commercial et d'activités, réseaux de transport, parkings publics sont venus peu à peu restructurer l'armature de cet ensemble.

Il faut noter que les résidents ont toujours considéré leurs logements sous un angle plus positif que des observateurs extérieurs. En 2003, une enquête menée par le GESOBAU AG a suggéré qu'ils étaient parfaitement à l'aise dans leur voisinage. Et leurs enfants -et les enfants de leurs enfants- restent souvent dans le quartier. Quel est alors le secret du Märkische Viertel qui fut tant critiqué? Comment cette communauté de «chambres à coucher inhospitalières» a-t-elle pu se transformer en une zone résidentielle désirée et comment la transition entre des générations s'est-elle accomplie? Le Märkische Viertel pourra-t-il supporter la situation économique grave qui affecte aujourd'hui le logement résidentiel, ou devoir recourir à des interventions radicales dans l'architecture existante? Autant de questions qui se posent aussi en France comme par exemple pour la cité des Courtilières d'Émile Aillaud à Pantin que le projet de rénovation affecte dans sa composition architecturale. Et toute la question de l'avenir de ces ensembles, qu'on l'admette ou pas -patrimoine moderne architectural- reste encore entier et douloureux.

Source : BERLIN MÄRKISCHES VIERTEL in Marketing und Öffentlichkeitsarbeit in der Stadtteilentwicklung, Gerlinde Oppolzer, Wien Oktober 2000 (diplôme d'ingénieur de Gerlinde Oppolzer).



Wohnhausgruppe 917, Die Gebäudegruppe an der Treuenbrietzener Strasse und Quickborner Strasse : 750 appartements. Architect: Volker Theißen / René Gagès.

à lire

RESSOURCES

Disponibles au centre de documentation

Architecture et efficacité énergétique Principes de conception et de construction

Roberto Gonzalo, Karl J. Habermann, Éditions Birkhäuser, 2008

Exposés de façon claire, tous les critères et les paramètres essentiels pour l'aménagement urbain et la conception et la construction d'un bâtiment énergétiquement efficace. Plusieurs projets, logements, bureaux, bâtiments publics, sont analysés avec à l'appui des documents graphiques complets.



Expression paysagère. Création française

Nicolas Brizault, Chun-Liang Yeh, Éditions ICI Interface, 2008

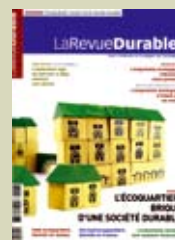
Panorama de la création paysagère française, qu'il s'agisse de grand sites ou de parcs et jardins, de milieux urbanisés ou plus ouverts, et qui reflète les «valeurs» et constantes de l'enseignement par le projet de paysage, par la pratique, mêlant intimement connaissances et savoir-faire. Connaissance et intimité avec les végétaux, gestion des éléments naturels, des matériaux, compréhension, harmonie et compatibilité des usages actuels et futurs, mais aussi création, nouvelle vision du site.



L'écoquartier, brique d'une société durable

Dossier, La Revue Durable, n°28, février-mars-avril 2008

Les écoquartiers ou quartiers durables offrent à leurs usagers un cadre pour tester et explorer des styles de vie plus durables. Ils sont l'expression tangible d'une politique intelligente de la ville et un faire-valoir pour ses promoteurs, associant un mieux-être immédiat à la prise en compte à long terme de l'environnement.



Echelle 1 . Le Corbusier Expérience et réalisation pédagogique

Robert Dulau, Pascal Mory Éditions PC, 2008

Une expérience pédagogique exceptionnelle: la réalisation grandeur nature d'un appartement de la Cité radieuse de Marseille de Le Corbusier par plus de 1000 élèves de lycées techniques et professionnels d'Ile-de-France à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, entre 2001 et 2007. Une aventure collective, fruit d'une collaboration entre l'Education nationale, la Fondation Le Corbusier, les ciments Calcia, à multiples buts de valorisation des métiers du bâtiment, partage commun des compétences et perspective de recherche scientifique et documentaire sur les conditions de réalisation de la Cité radieuse de Marseille.



Quand le développement durable devient réalité

La Passerelle n°4, décembre 2007, Union régionale CAUE Rhône-Alpes

Ce nouveau numéro de La Passerelle fait suite à 3 colloques organisés en 2005 par l'URCAUE autour du développement durable. De là sont retranscrits plusieurs points-de-vue d'élus et de professionnels et présentées une douzaine d'expériences, opérations initiées et accompagnées par les CAUE de Rhône-Alpes avec le dispositif AEU, Approche Environnementale de l'Urbanisme, en partenariat avec l'ADEME.



ÉVÉNEMENTS



Église Notre-Dame de Toute Grâce © CAUE 74.

Voyage d'études à Assy (74)

vendredi 16 mai 2008

À l'occasion de l'exposition *Maurice Novarina (1907-2002), un architecte dans son siècle*, le CAUE du Rhône propose un voyage d'études au Plateau d'Assy en Haute-Savoie, marqué par les constructions sanatoriales de l'entre-deux-guerres ainsi que par l'emblématique église Notre-Dame de Toute Grâce de Novarina qui compte pour l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse du XX^e siècle. Élevée entre 1937 et 1941 à l'initiative du chanoine Jean Devémy, aumônier du sanatorium de Sancellemoz, l'église emprunte sa physionomie robuste aux chalets de la région avec ses maçonneries en pierre verte et ses toitures pentues. Plus encore que son architecture, ce sont ses décors qui firent sa renommée, confiés aux plus célèbres artistes du moment (Bonnard, Léger, Lurçat, Bazaine, Rouault, Braque, Matisse...), grâce à la complicité du dominicain Marie-Alain Couturier, chantre de l'art religieux contemporain. À l'aller, nous ferons une halte à Alby-sur-Chéran (Haute-Savoie) pour visiter l'église Notre-Dame de Plainpalais construite par Novarina en 1965. La journée se poursuivra par la visite de plusieurs constructions sanatoriales.

6h00/19h30 - 22€ (car et déjeuner compris)
renseignements et inscriptions au CAUE du Rhône
(nombre de places limité)

La Duchère, quel héritage architectural et urbain ?

samedi 17 mai 2008

Parcours architectural et soirée-débat organisés à La Duchère par le CAUE du Rhône en partenariat avec le Grand projet de Ville Lyon-La Duchère.

À l'occasion de l'exposition *Maurice Novarina (1907-2002), un architecte dans son siècle*, le CAUE du Rhône propose un parcours architectural ainsi qu'une soirée-débat à La Duchère sur le thème: La Duchère, quel héritage architectural et urbain ? À l'heure où ce quartier emblématique des années 1960 à Lyon fait l'objet d'une vaste opération de restructuration urbaine (Grand projet de Ville), le CAUE du Rhône a voulu reposer la question de l'héritage urbain et architectural des Trente glorieuses.

16h00: Rendez-vous place Compas Raison (Lyon 9^e) Parcours de visites, assuré par Robert Dussud, architecte.

18h15: Soirée-débat: *La Duchère, quel héritage architectural et urbain ?*
Centre social du Plateau (Lyon 9^e).

Renseignements: CAUE du Rhône

Avec la participation de Robert Dussud, architecte, Bernard Marrey, historien de l'architecture et éditeur, Marie-Clothilde Meillerand, doctorante, Université Lyon 2 et Bernard Paris, architecte en chef du projet de rénovation de La Duchère.

Centre social du Plateau © Agence Novarina.



ÉDITION

NOUVEAUTÉ

La maison contemporaine, Architectures et modes de vie

Actes du cycle de conférences qui s'est tenu de janvier à mai 2007, en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon. Actes réunis par Philippe Dufieux sous la direction de Catherine Grandin-Maurin.

Au sommaire, la postérité pavillonnaire de Tony Garnier et les variations sur le thème de la Cité industrielle par Philippe Dufieux, dix maisons du XX^e siècle par Richard Klein, la genèse de la maison préfabriquée par Lionel Engrand, les enjeux de la maison écologique par Jérôme Houyez ainsi qu'un regard sur le mode de vie en maison individuelle par Guy Tapie.

Éditions CAUE du Rhône - avril 2008 - 19,5x23cm - 80 p. - 12€

La maison contemporaine - Architectures situées

Cycle de conférences

organisé par le CAUE du Rhône en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon et la Librairie Le Moniteur

10 avril 2008 *Les temporalités de la maison contemporaine en montagne* par Françoise Véry, École nationale supérieure d'architecture de Grenoble

27 mai 2008 *Construire aujourd'hui en Aquitaine* par Pierre Lajus, architecte DPLG à la Bibliothèque de la Part-Dieu, Lyon 3^e - 18h30 précises - entrée libre



Floirac (Gironde), Domaine de Sérillan, lotissement expérimental, Promotion sociale Domofrance © Caroline Mazel.

RESSOURCES

à consulter

<http://www.ale-lyon.org>

En complément de son site, l'ALE, Agence locale de l'Énergie de l'Agglomération Lyonnaise, ouvre son centre de ressources et de documentation spécialisé sur l'énergie et la qualité environnementale. Ouvrages, revues spécialisées, annuaires professionnels, CD-Rom et DVD sont consultables sur place, une borne informatique est à disposition des visiteurs. 8 rue Béranger, 69006 Lyon, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

<http://www.energies-renouvelables.org>

Proposé par l'Observatoire des énergies renouvelables, Observ'Er, toute l'actualité en ligne sur le sujet, avec la revue *Systèmes solaires*, les données de l'Observatoire, une base de données pour découvrir l'architecture bioclimatique et des fiches pédagogiques pour les particuliers.

<http://www.grandlyon.com>

Le Grand Lyon met en consultation sur son site internet le PLU (Plan local d'urbanisme) de l'agglomération Lyonnaise. Grâce à une ergonomie de recherche très conviviale et complète, les règles et données d'urbanisme des 57 communes de l'agglomération sont désormais accessibles.

<http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr>

Site du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable consacré aux principes de conception d'un écoquartier et qui présente des projets pilotes dans le monde entier.

<http://www.cadastre.gouv.fr>

La Direction Générale des Impôts met en ligne progressivement l'ensemble des feuilles de plan du cadastre, avec la possibilité pour l'utilisateur de rechercher, sélectionner et commander les documents cadastraux.

6bis, quai Saint-Vincent-Avril 2008 - n°44
Lettre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône.

Directeur de la publication :

Paul Delorme,

vice-président du Conseil Général du Rhône, président du CAUE du Rhône.

Rédactrice en chef :

Catherine Grandin-Maurin,
directrice du CAUE du Rhône.

Comité de rédaction :

Philippe Dufieux, Jocelyne Durand-Vallet,
Catherine Grandin-Maurin, Christian Le Dain,
Nathalie Michon.

Ont contribué à ce numéro :

Véronique Gagès, Pierre Lajus,
Pierre-Yves Rustant, Jacques Sordoillet.

Maquette et mise en page : Créée, CAUE
Imprimerie : Imprimerie APLUS-Bron
Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : avril 2006
N° ISSN : 1621-210X
Trimestriel - 3000 ex. - Gratuit.

6bis, quai Saint-Vincent - 69001 Lyon
Tél. 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59
E-mail : caue69@caue69.fr
Site : www.caue69.fr

